



DELIBERATION

N° CP_2018_11_001

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 6 NOVEMBRE 2018

Présidée par Monsieur Jean-Claude LEBLOIS

SERVICE : Pôle Solidarité Enfance/Sous-direction action sociale

OBJET : Association "la Bonne assiette" : demande de participation relative au fonctionnement du restaurant social.

Elu(s) présent(s) : M. ALLARD, Mme AUPETIT-BERTHELEMOT, M. BOST, M. BOULESTEIX, M. DELAUTRETTE, M. DESTRUHAUT, M. ESCURE, Mme FONTAINE, Mme GENTIL, M. HANUS, Mme JARDEL, M. LAFAYE, Mme LARDY, M. LEBLOIS, M. LEFORT, Mme MORIZIO, Mme NOUHAUT, M. RAYMONDAUD, Mme ROTZLER.

Elu(s) absent(s) / excusé(s) sans procuration : Mme LHOMME-LEOMENT, Mme PLAZZI.

Elu(s) absent(s) ayant donné pouvoir : M. ARCHER, excusé, a donné délégation de vote à Mme GENTIL ; Mme BRIQUET, excusée, a donné délégation de vote à M. BOULESTEIX ; Mme YILDIRIM, excusée, a donné délégation de vote à M. LAFAYE.

PRESENTATION SYNTHETIQUE

Le restaurant social « la Bonne assiette » assure un service de repas aux plus démunis. Depuis 26 ans, il propose une alternative dans l'accompagnement social en garantissant les besoins alimentaires de manière équilibrée, plutôt qu'une aide financière ou un colis alimentaire. Toute personne peut ainsi bénéficier d'un repas complet pour un coût modique, et ce, midi et soir la semaine, et le midi les samedis et dimanches.

L'association bénéficie pour cette activité d'une participation financière du Département qui s'élevait en 2017 à 35 000 €. Le maintien de la participation financière du Département pour 35 000 € à ce dispositif est proposé au titre de l'exercice budgétaire 2018.

INCIDENCES BUDGETAIRES

	Investissement		Fonctionnement	
	AP	CP	AE	CP
Dépenses				35 000 €
Recettes				

RAPPORT

Le collectif, engagé dans une démarche de réflexion, accompagné dans le cadre du Dispositif local d'accompagnement (DLA), a procédé cette année à des changements de statut et de gouvernance.

« La Bonne assiette » est devenue une association, composée d'associations et de personnes physiques, et non plus un collectif d'associations. Les statuts ont été adoptés le 4 octobre 2017 et la gouvernance a été repensée.

L'association, engagée dans le développement de ses activités, a décidé de se faire agréer en tant qu'entreprise d'insertion mais n'a pas réalisé de projet en 2017. En effet, la forte fréquentation du restaurant social, croisée à l'exiguïté des locaux, a fait de l'accueil au quotidien une priorité, dans un climat parfois tendu, dégradant les conditions de travail des bénévoles et du personnel. Ce contexte a conduit à rechercher de nouveaux locaux et des partenaires.

I – Le projet 2018

Deux options ont été envisagées pour gérer la problématique des locaux, tout en prenant en compte la mise à disposition gratuite, par la Ville de Limoges, du lieu actuel au 12 rue Adolphe Mandonnaud, à Limoges. Il s'agissait de déménager le restaurant ou de trouver des locaux complémentaires, en réorganisant l'activité.

« La Bonne assiette », déjà partenaire de l'AFPA pour l'accueil des migrants sur le site de Limoges-Babylone, lui prendra en location 800 m² à compter du 1^{er} novembre 2018. La surface est déjà aménagée pour la restauration car l'organisme de formation y assurait ce service. L'ensemble des repas y sera préparé. Une centaine sera servie sur place, pour les stagiaires et personnels de l'AFPA et le reste sera acheminé vers les locaux actuels, permettant de préserver un accès centre-ville.

Ce projet est opportun pour le développement de l'activité, et à terme sa diversification, avec le projet d'un atelier de transformation de produits frais avec la Banque alimentaire. C'est aussi un défi avec l'enjeu de la professionnalisation, si l'activité économique se développe, mêlant restauration de solidarité et restauration collective classique.

II – Bilan d'activité 2017

L'équipe, composée de 40 bénévoles et de 10 salariés (dont 2 contrats d'insertion), prépare et sert des repas chauds ou froids, tout au long de l'année, matin, midi et soir, à toute personne en situation de précarité. Les personnes et les familles peuvent se présenter spontanément au restaurant social et régler une participation de 1,50 € par repas, 0,50 € par petit-déjeuner et panier repas. Dans les situations où la charge financière est assurée par un tiers institutionnel ou associatif, le repas coûte 3,50 €, le panier repas 2,20 € et le petit-déjeuner 1 €. Des petits déjeuners et des repas sont aussi offerts aux personnes les plus en difficulté.

Le restaurant social assure également une livraison des repas, des petits-déjeuners et goûters à différentes structures : la Halte-lits soins santé, le foyer Paul Nicolas, l'Abri. Cette prestation n'est plus assurée pour l'Abri depuis le 31 décembre 2017, le gestionnaire associatif Hestia cherchant une solution moins onéreuse.

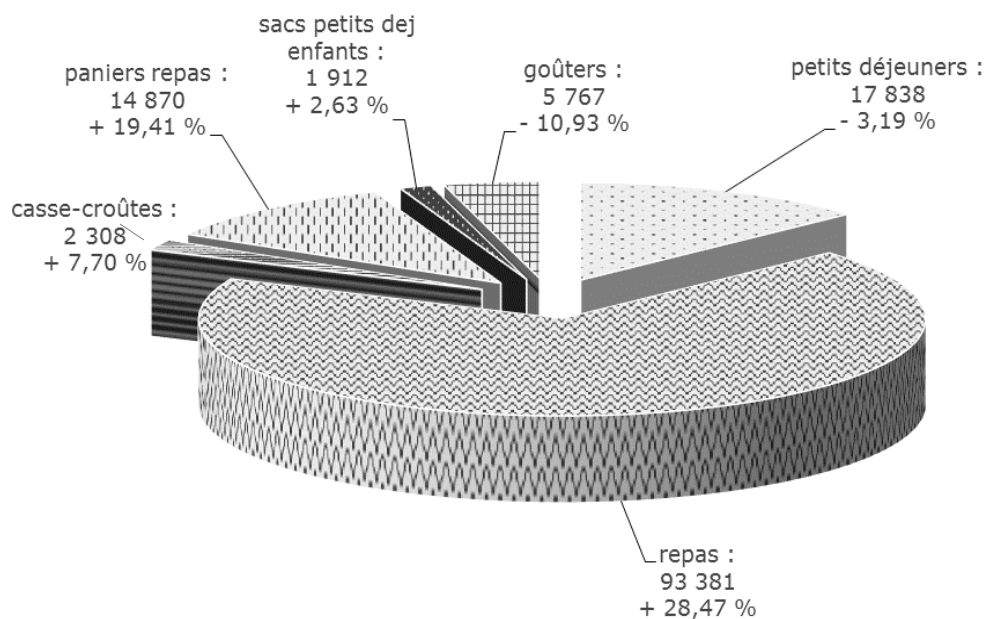
Le restaurant social a préparé et servi ou livré 93 381 repas (+ 28,5 % par rapport à 2016).

11 201 repas ont été servis au Centre d'accueil et d'orientation (CAO) Babylone, 2 845 repas et 11 203 petits-déjeuners ont été offerts aux personnes les plus en difficulté.

200 repas sont servis quotidiennement.

Le coût de revient du repas s'élève à 7,78 €.

Répartition du nombre de repas préparés :



De jeunes bénéficiaires

Le public jeune représente une part de plus en plus importante des bénéficiaires de « la Bonne assiette ».

Certains bénéficient d'une prise en charge de leurs repas par le Fonds d'aide aux jeunes (FAJ). En 2017, 519 repas (+ 299) et 213 paniers repas (+ 180) ont été financés par le FAJ pour un montant de 2 284,70 € (+ 1 459,60 €).

Après plusieurs années de baisse de fréquentation du restaurant social, l'augmentation des dépenses témoigne d'une meilleure mobilisation de ce dispositif, qui représente une alternative aux demandes d'aide financière pour l'alimentation.

La convention établie entre le Conseil départemental et les Missions locales, en les positionnant de façon accrue dans leur mission d'accompagnement global des jeunes, a eu un impact sur les orientations. La Mission locale de l'agglomération de Limoges est le principal prescripteur vers ce dispositif, qui s'inscrit désormais comme un moyen de soutenir les jeunes dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle.

Les bénéficiaires d'une prise en charge de l'Aide sociale à l'enfance sont en constante augmentation. Il s'agit des mineurs non accompagnés (MNA) qui représentent plus de 40 % des usagers du quotidien. Ce partenariat se révèle précieux pour faire face à l'augmentation du nombre de MNA orientés pour évaluation vers le Conseil départemental de la Haute-Vienne, ou en attente d'une orientation vers un hébergement

adapté. 24 987 repas, paniers repas et 34 petits-déjeuners ont été financés à ce titre en 2017, pour un montant de 81 115,90 € (22 372,20 € en 2016 et 6 370,70 € en 2015).

Le restaurant social se révèle plus que jamais un partenaire essentiel des dispositifs d'aide et d'action sociale et assure les besoins alimentaires des jeunes par le biais de repas complets et équilibrés.

L'association ne ménage pas ses efforts pour accueillir au mieux ces jeunes dans un contexte régulièrement conflictuel, entre eux ou avec les autres. « La Bonne assiette » inscrit cette action au cœur de son projet et se veut solidaire de cette mission départementale, disposée à faire évoluer sa prestation si nécessaire. Une réflexion va prochainement être initiée pour faire évoluer l'accueil de ce public.

Le budget de l'association est clôturé à 760 344 € (+ 84 867 €), dont 202 215 € (- 3 277 €) de frais de personnel et présente un excédent de 5 640 € (- 2 300 €).

L'association bénéficie du soutien financier du Conseil départemental de la Haute-Vienne, de la participation de la Ville de Limoges (mise à disposition des locaux et 22 000 € en 2017), et de dons.

Le budget prévisionnel est établi sur les mêmes bases.

Afin de préserver la possibilité pour les publics les plus précaires d'accéder à un repas équilibré, il est proposé que la participation financière du Département à ce dispositif soit maintenue à hauteur de 35 000 € au titre de l'exercice budgétaire 2018.

DECISION

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu la délibération du budget primitif du Conseil départemental en date du 8 février 2018 ;

La Commission permanente du Conseil départemental, légalement convoquée par son Président, réunie Salle des Commissions 1 de l'Hôtel du département, 11 rue François Chénieux à Limoges, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

DECIDE

de maintenir l'intervention financière du Département dans le fonctionnement du restaurant social géré et animé par l'association « la Bonne assiette » ;

de réserver à cet effet, au titre de l'exercice budgétaire 2018, une enveloppe globale de 35 000 € ;

d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer la convention relative à cette action ;

d'autoriser le versement de la participation après signature de la convention.

22 Pour : M. ALLARD, M. ARCHER (délégation de vote à Mme GENTIL), Mme AUPETIT-BERTHELEMOT, M. BOST, M. BOULESTEIX, Mme BRIQUET (délégation de vote à M. BOULESTEIX), M. DELAUTRETTE, M. DESTRUHAUT, M. ESCURE, Mme FONTAINE, Mme GENTIL, M. HANUS, Mme JARDEL, M. LAFAYE, Mme LARDY, M. LEBLOIS, M. LEFORT, Mme MORIZIO, Mme NOUHAUT, M. RAYMONDAUD, Mme ROTZLER, Mme YILDIRIM (délégation de vote à M. LAFAYE).

0 Contre :

0 Abstention :

0 ne prend pas part au vote :

2 absent(s) / excusé(s) sans procuration : Mme LHOMME-LEOMENT, Mme PLAZZI.

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
La Directrice générale adjointe

Signé

Anne DELAPIERRE

Certifié conforme
Transmis au représentant de l'Etat
le 6 novembre 2018
Affiché le 6 novembre 2018
Publié au RAA du Département le 15 novembre 2018